

Le Conseil Général réuni en commission permanente vendredi 6 juin 2014, sous la présidence du Président du Conseil Général Michel Pélieu a délibéré sur 28 dossiers, dont un certain nombre traitant du domaine de la solidarité : soutien à la parentalité, protection des mères isolées, actions de prévention auprès des jeunes et des familles en difficulté, formation des assistants familiaux. La commission permanente de ce jour a aussi délibéré, entre autres, sur le projet Tarmac II et le soutien aux projets forestiers. Elle a, enfin, approuvé la répartition des subventions accordées dans le cadre des actions sportives, culturelles et pédagogiques.

- Le Conseil Général accompagne 89 familles en situation de précarité dans leur projet de vacances à hauteur de 31 350 €

Le Conseil Général, lors de la commission permanente, a approuvé le projet de soutien à la parentalité, permettant à 89 familles en situation de précarité de construire leur projet de vacances auxquelles elles n'auraient pas accès sans l'accompagnement des travailleurs sociaux.

Dans le cadre de cet accompagnement, les travailleurs sociaux des Maisons départementales de Solidarité proposent un accompagnement social et budgétaire pour que les familles puissent préparer ce départ, tant sur le plan organisationnel que financier. Un suivi régulier et un bilan avec chaque famille permet de continuer le travail de soutien à la parentalité dans les semaines et mois qui suivent ce temps fort.

Quatre associations participent aux projets et assurent la gestion financière de ces départs en vacances. La Caisse d'Allocations Familiales des Hautes-Pyrénées participe également à ce projet.

- Le Conseil Général protège les femmes enceintes et les mères isolées avec jeunes enfants à hauteur de 145 777 €

Le Conseil Général, lors de la commission permanente, a approuvé la dotation attribuée à l'association Albert Peyriguère qui accueille les femmes enceintes et les mères isolées avec jeunes enfants suivies par le service de l'Aide sociale à l'Enfance du Conseil Général.

L'association Albert Peyriguère sert à protéger, au titre de la mission de prévention et de la protection de la maltraitance, les mères avec enfants obligées de quitter le foyer familial pour raisons conjugales.

De façon permanente, le centre accueille en moyenne une dizaine de jeunes femmes.

- Le Conseil Général met en œuvre des actions de prévention auprès des jeunes et des familles en difficulté ou en rupture de milieu à hauteur de 285 530 €

Le Conseil Général, lors de la commission permanente, a approuvé la poursuite des actions de prévention par le comité de pilotage de l'association de prévention spécialisée, sur les quartiers de Solazur, Bel Air, Ormeau et Figarol sur Tarbes et Les Cèdres, Courreous, Arreous et Joulannes sur Aureilhan.

L'APS65 est habilitée au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance à exercer des actions dites de prévention spécialisée auprès des jeunes et des familles en difficulté ou en rupture avec leur milieu.

- Le Conseil Général et les Hôpitaux de Lannemezan forment les assistants familiaux

Les services de Solidarité du département mettent en œuvre des stages de 60 heures après chaque recrutement d'assistant familial, obligatoire pour l'accueil d'un premier enfant.

Des professionnels de la Protection de l'Enfance, formés, assurent ces formations. De plus, les hôpitaux de Lannemezan offrent 12 heures de formation sur des thèmes spécifiques, comme le travail de rééducation ou les troubles de comportement de l'enfant et de l'adolescent.

Le Conseil Général, lors de la commission permanente, a reconduit la convention définissant les modalités d'organisation et de fonctionnement de ce partenariat avec les hôpitaux de Lannemezan.

- Le Conseil Général soutient le projet Tarmac II à hauteur de 365 000 €

Le Conseil Général, lors de la commission permanente, a approuvé la subvention accordée à la société Tarmac Aerosave SAS au titre du Fonds économique départemental.

Tarmac Aerosave est la première filière de stockage et de démantèlement d'avions en fin de vie totalement respectueuse de l'environnement.

L'augmentation rapide des activités de l'entreprise (6.8 M € de chiffre d'affaire en 2012 ; 10 M € en 2013) nécessite à court terme des besoins capacitaires complémentaires.

Le projet Tarmac II consiste à acquérir une parcelle de terrain de 18 000 m², contigüe au terrain actuel, afin d'y construire un hall d'avion de 6 000 m². La construction de ce hangar va également contribuer au renforcement de l'offre de service.

Ce hangar va notamment, sur une période de trois ans et demi, accueillir les activités du projet BLADE (projet européen portant sur l'installation sur l'A340 d'extensions de voilure et la réalisation d'essais en vol), porté par AIRBUS, financé par l'Europe, dans le cadre du programme Clean Sky.

Coût du programme de construction du hall d'avion estimé à 7 135 544 €

- Le Conseil Général soutient le domaine forestier à hauteur de 49 376 €

Le Conseil Général, lors de la commission permanente, a approuvé différentes aides à la filière bois.

- 23 376 € à l'Association pour la Valorisation des Bois des Pyrénées pour mener à bien ses études et ses actions en faveur du développement de la filière hêtre)
- 3 500 € au Centre Régional de la Propriété Forestière de Midi-Pyrénées pour le Plan de Développement de Massif sur la communauté de communes du Magnoac
- 4 500 € à la coopérative forestière Alliance Forêts Bois pour cette même démarche de développement forestier sur la communauté de communes du Magnoac
- 18 000 € à l'Union Régionale des Communes forestières de Midi-Pyrénées

- Le Conseil Général aide le sport

Lors de sa réunion du 21 mars dernier pour le vote du budget primitif 2014, l'Assemblée départementale a inscrit **1 543 600 €** sur le programme « Aide au sport ».

Ce programme regroupe les aides qui concernent les manifestations sportives, haut niveau équipe, aide à l'emploi sportif, haut niveau individuel, contrats d'objectifs, sections scolaires labellisées et aides hors contrats.

Dans le cadre de ce programme, le Conseil Général soutient financièrement de nombreux clubs et manifestations :

- le Club Méridien Sports pour l'organisation du 32^{ème} Tournoi des Petits As à Tarbes en 2014,
- le Tour des Pyrénées Organisation pour l'organisation de la course internationale du Tour des Pyrénées Vuelta a los Pirineos 2014,
- le Tarbes Gespe Bigorre pour la saison 2013/2014,
- l'Union Tarbes Lourdes Pyrénées Basket pour la saison 2013/2014,
- le Tarbes Pyrénées Football pour la saison 2013/2014,
- le Football Club Lourdaix XV Hautes-Pyrénées pour la saison 2013/2014,
- le SASP LT65-TPR pour la saison 2013/2014,
- le Cercle Amical Lannemezanais pour la saison 2013/2014,
- le Stade Bagnérais Rugby pour la saison 2013/2014,

- Hautes-Pyrénées Sport Nature pour la maintenance du bassin de slalom du Pont des Grottes, l'accueil des équipes de France de canoë-kayak ainsi que pour le fonctionnement de l'équipe départementale de canoë-kayak en 2014,
- l'Attelage Tarbes Pyrénées Compétition pour l'année 2014.

La commission permanente réunie ce vendredi 6 juin a approuvé la répartition des crédits et le montant total des subventions proposés.

Le Conseil Général soutient l'action culturelle

Lors de sa réunion du 21 mars 2014, consacrée au vote du Budget Primitif 2014, l'Assemblée Départementale a inscrit un crédit de **1 173 700 €** sur le programme Action Culturelle.

Ce programme regroupe les subventions aux structures organisant des actions ou manifestations à caractère culturel dans les domaines désignés ci-dessous.

- 912 000 € pour les Arts vivants-Arts plastiques
- 49 900 € pour la Littérature
- 89 000 € pour l'Histoire et Patrimoine.
- 122 800 € pour la Culture régionale.

La commission permanente réunie ce vendredi 6 juin a approuvé la répartition des crédits et le montant total des subventions proposés.

- Le Conseil Général soutient la vie associative

Lors de sa réunion du 21 mars 2014, consacrée au vote du Budget Primitif 2014, l'Assemblée Départementale a inscrit un crédit de **95 005 €** sur le programme Vie Associative « Aides au Fonctionnement »,

- Le Conseil Général soutient les actions en faveur de la jeunesse et les actions pédagogiques

Lors de sa réunion du 21 mars 2014, consacrée au vote du Budget Primitif 2014, l'Assemblée Départementale a inscrit les crédits suivants :

243 000 € sur le programme "Actions en Faveur de la Jeunesse".

Ce programme, créé en 2000, regroupe les aides accordées aux projets portés par des jeunes ou les concernant (dispositif ID JEUNES 65, aide au Cinéma en Milieu Rural) mais aussi les subventions concernant les Centres de Loisirs sans Hébergement et les postes d'animation en milieu rural (FONJEP).

41 400€ sur le programme "Vie Associative et Jeunesse - Aides aux Actions Pédagogiques", répartis ainsi :

- * 27 000 € pour le financement des Classes d'Environnement.
- * 14 400 € pour le financement de manifestations telles que les "Journées de la Coopération" organisée par l'OCCE, l'accompagnement pédagogique du Conseil Général des Jeunes par l'OCCE. Ce programme regroupe également les aides apportées par le Conseil Général à l'organisation de manifestations à caractère éducatif ainsi qu'aux structures à vocation pédagogique.

La commission permanente réunie ce vendredi 6 juin a approuvé la répartition des crédits et le montant total des subventions proposés.